

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 A 17H SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/04

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mmes Madeleine PALACIOS, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Avaient donné procuration : Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Administratrices.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
M. Jean-Marc GROFF, Mme Joëlle TIBURZIO, Administrateurs.

Date de convocation : 16 septembre 2024
Administrateurs en exercice : 11
Présents et représentés : 8

Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 JUIN 2024 :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 3 juin 2024.

PERSONNEL COMMUNAL

II. N° 2024/011 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de cadre de santé paramédical à temps complet (35/35°) pour le multi-accueil ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CRÉE** : un poste de cadre de santé paramédical - Catégorie A à temps complet (35 heures hebdomadaires) – pour le multi-accueil, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Commentaires :

Mme Émilie ABRAHAMI, présente dans la salle, explique le concours qu'elle a passé et réussi puis sort de la salle au moment du vote. Après le vote, les membres du CCAS félicitent Mme ABRAHAMI pour son concours.

Cette dernière demande la parole afin de présenter le projet de son équipe, dans le cadre de la semaine nationale de la Petite enfance, et plus particulièrement leur participation au concours « Les Girafes

Awards » qu'elles ont gagné. De ce fait, l'ensemble de l'équipe se rendra à PARIS, le 14 octobre prochain, pour recevoir le prix.

Les membres du CCAS demandent à Mme ABRAHAMI de féliciter de leurs parts toute l'équipe lauréate.

FINANCES

M. Jean-Marc GROFF, Administrateur, arrive dans la salle et prend place à la table du CCAS.

III. N° 2024/012 - SPECTACLE DU NOEL SOLIDAIRE - CONVENTION AVEC GREEN PISTE RECORDS

A l'occasion du Noël Solidaire du 21 décembre 2024 à l'Espace Cœur des Vallées, il est proposé de faire appel à la compagnie Green piste records pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Ça cartonne ».

Le montant de la prestation s'élève à 1 371.50 € TTC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer le contrat de cession, joint en annexe.

Commentaires :

M. Frédéric VAILLANT présente la 3^{ème} édition du Noël Solidaire qui se déroulera le 21 décembre avec, entre autres, un spectacle gratuit à 16h30, « Ça Cartonne ». Un goûter sera proposé. Il sera payant sauf pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Participeront à ce Noël Solidaire le Secours Populaire, le CCAS, le Foyer d'animation, le CMJ et le Café Daddy. L'Esat n'a pas encore donné sa réponse. Une réunion concernant la préparation de l'évènement aura lieu en octobre prochain.

IV. N° 2024/013 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ADOPTION

En crèche familiale, le projet d'établissement est obligatoire. Il permet de définir les orientations pédagogiques de l'établissement.

Ce projet est composé d'un projet éducatif, projet pédagogique et d'un **projet social et de développement durable**.

Ce dernier, s'appuie sur les familles accueillies en crèche. Il permet de comprendre les besoins et de s'adapter en fonction des familles.

Le projet social se matérialise par un document qui décrit les besoins liés à l'environnement de la structure. Il inscrit l'établissement dans son cadre politique, économique, social et partenarial. Il met en évidence, les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'accessibilité à tous.

De ce document, on retrouve :

- le contexte local de la crèche
- les besoins et demandes des familles
- les modalités d'accès à toutes les familles
- la place des parents
- le travail en réseau (partenaires & institutions).

Ce document est créé lors de l'ouverture de la crèche et est mis à jour chaque année.

Toute l'année, ce projet social favorise la cohérence dans les échanges entre les partenaires.

Les professionnels de la crèche peuvent s'appuyer sur ce document pour fournir des réponses adaptées en fonction du territoire où est situé la crèche.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au projet social de la crèche familiale de THÔNES

Commentaires :

Le projet est présenté par Mme Delphine CHALLOT, Directrice de la crèche familiale. Ce document est très bien rédigé, clair et précis. Il a été très apprécié par les membres du CCAS.

AFFAIRES GÉNÉRALES**V. ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « OCTOBRE ROSE »****VENTE DE FLEURS**

Une vente de roses et de cyclamens au profit du comité féminin pour le dépistage du cancer du sein des deux Savoie sera organisée sur le marché les 5 et 12 octobre. Cette action est réalisée en partenariat avec le magasin Veyrat Garden Center.

ÉCLAIRAGE - DÉCORATION :

Illumination en rose des arcades de la rue des Portiques, la rue de la Saulne et du clocher.

Le rond-point du Carroz sera coloré en rose avec la présence de bruyères.

Pose de nœuds roses sur un rond-point de la commune.

VI. ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS LE 27 OCTOBRE 2024

Mme Michèle FAVRE D'ANNE informe les membres du Conseil d'administration de l'avancée de cette manifestation :

- la salle est réservée pour midi à l'Espace Cœur des Vallées
- Budget de 12 000 €
- l'animation est réservée
- les invitations sont prêtes pour l'envoi postal
- prévision des repas : environ 240
- un devis a été demandé à deux traiteurs : VIRET Annecy et TOQUE RÉCEPTION. Le prix du repas est de 44,50 € pour Viret et de 39€ pour Toque réception. Il a été choisi Toque réception.

Le menu sera composé de : rillettes de saumon, carré de veau avec des pommes fondantes et un flan de butternut, fromage et un croustillant aux fruits rouges. Il reste à commander la boisson.

VII. DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

Mme Michèle FAVRE D'ANNE informe les membres du CCAS des notifications de décision transmises par le Conseil Départemental concernant trois demandes d'hébergement pour personnes handicapées.

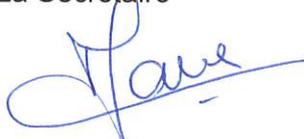
VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Frédéric VAILLANT informe qu'une étude de faisabilité est en cours pour l'installation d'une épicerie sociale et solidaire sur la commune.
- Mme Delphine CHALLOT indique que, selon les critères de la CAF, il convient d'effectuer deux journées pédagogiques supplémentaires qui s'intitulent « sensibilisation à la démarche Snoezelen ».

Cette formation s'élève à 1050 € par jour et pour 10 personnes. Elle est subventionnée par la CAF à hauteur de 700 heures. Les dates de formation sont les 13 novembre 2024 et 12 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La Secrétaire



Michèle FAVRE D'ANNE

Le Maire-Président



Pierre BIBOLLET